

# Rappel aux islamo-collabos du Mrap des propos d'Arlette en 1989



Lettre ouverte à Jean-Claude

**DULIEU du MRAP**

Directeur de « Différences »

Monsieur,

Vous dirigez une publication qui dans son numéro de juillet-août-septembre 2015 se consacre au thème suivant « les discriminations ».

Permettez-moi une question : ceux qui prônent la discrimination entre les femmes et les hommes peuvent-ils se plaindre d'être discriminés dans la mesure où ils se situent en marge de la modernité ?

Ensuite une petite devinette :

Qui donc dès le 27 octobre 1989 a produit le texte suivant consécutivement à l'affaire du lycée de Créteil « ... Il n'y a pas de neutralité qui tienne quand il s'agit de tolérer ou pas l'une des manifestations des pires formes d'oppression de la femme : le port du voile, tout le monde le sait bien, est la marque de l'esclavage de la femme [...] car tout de même, c'est quoi le « droit » des jeunes filles musulmanes à porter le voile ? C'est le droit de baisser les yeux, de se cacher, de ne pas apparaître en public, de rester cloîtrées à la maison, d'accepter la dictature d'un père, des frères, et plus souvent encore des dignitaires religieux. [...] C'est le droit au

mariage forcé, à l'ignorance, à la servitude sous toutes ses formes. On commence par porter le voile à 12 ans, et on finit par avoir toute sa vie gâchée. [...] C'est une offense à la dignité des femmes, à leur liberté ».

Est-ce un(e) identitaire, un(e) tenant(e) de la « fachosphère », un(e) islamophobe patenté(e) qui s'exprime ainsi ?

Vous n'y êtes pas du tout !

Il s'agit tout simplement d'Arlette LAGUILLER qui dans l'édition de LUTTE OUVRIERE n° 1116, défend avec vigueur le principe de laïcité. Or dans le magazine précité (le bien nommé « Différence ») un certain (ou incertain) G. KERFORM consacre un article « Dax : discrimination » au port du foulard plus d'un quart de siècle après le numéro de LUTTE OUVRIERE.

Votre piètre chroniqueur décèle une discordance de jurisprudence entre les résultats de deux procès : l'un dit de l'affaire du gîte des Vosges en 2006 et l'autre en 2015 du camping des Landes.

Rappelons que dans l'affaire TRUCHELUT, une condamnation de deux mois de prison avec sursis et une amende de 4000 euros étaient prononcées.

Le refus d'accès à un camping de la ville de Dax, pour un motif similaire à celui du gîte des Vosges s'est conclu en appel par une relaxe de la propriétaire.

L'argumentation du ministère public est le rappel du principe « ce qui n'est pas interdit par la loi est autorisé » Génial, non ?

J'observe que dans la hiérarchie des normes, la loi est subordonnée à la Constitution qui elle édicte bien que notre République est laïque.

La loi dans sa lettre n'est pas immuable, n'est-ce pas MM. DULIEU et KERFORM ?

N'est-il pas fortement question de pénaliser bientôt les clients de ces dames avec la promulgation ad hoc d'une nouvelle loi au sujet de la prostitution ?

Alors Mesdames et Messieurs les Droits de l'homme, j'ai une proposition très simple à soumettre au vote du Parlement,

et ce le plus vite possible : l'interdiction absolue du port du voile dans tout l'espace public. Les raisons que j'invoque apparaissent imparables et s'ajoutent l'une l'autre :

- Le port du voile constitue un signe manifeste de prosélytisme religieux à proscrire dans l'espace public
- Le port du voile est une offense à la dignité des femmes (dixit Arlette que je salue cordialement)

Je suis d'autant plus à l'aise de clamer cela que lorsque je me suis rendu en 1998 et en 2000 sur l'île d'Anjouan, quasi exclusivement peuplée de musulmans, des voiles je n'en ai vu aucun, à l'époque.

Ici, à Colmar, je dois subir quasi quotidiennement la vue de fichus et de fichus voiles qui s'exposent pour nous convaincre de la présence permanente de l'islam et de l'islamisme qui, soit dit en passant, se présente sous l'image la plus noire et sombre qui soit (des êtres habillés des pieds à la tête de noir et de noir !). Des femmes-corbeaux en quelque sorte !

Si vous en voyez, amis lecteurs, faites comme moi, entonnez une chanson bien française « Frou-frou, frou-frou, c'est tellement la femme »

Bien à vous, Monsieur DULIEU

**Jean-Michel WEISSGERBER**

Colmar, le 29 octobre 2015

PS. Cette lettre est particulièrement destinée à la lecture du grand écrivain Boualem SANSAL qui en s'inquiétant à juste titre sur les ondes d'Europe 1 de l'islamisation de notre pays, s'interroge sur les modalités à prendre pour réagir.